

ALLEMOND

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble

Mme Catherine VERNEY
195 route des Fonderies Royales
38114 ALLEMOND

Allemond,
le 10 mai 2022

Nos réf : AG-MB 2022/167

Objet : inquiétude sur préjudice de vue, de perte d'ensoleillement et dépréciation de bien suite à projet immobilier.

En lettre recommandée avec AR

Madame,

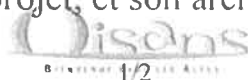
Votre courrier en date du 21 avril dernier concernant le dossier cité en objet a retenu notre plus grande attention.

Lors d'une récente réunion de travail, les membres du conseil municipal ont pris connaissance de celui-ci et souhaitent après lecture et analyse vous apporter les réponses suivantes.

Ainsi en préalable, nous vous rappelons que ce projet de résidence touristique fait l'objet d'une demande de permis de construire actuellement en cours d'instruction et qu'à ce titre, durant cette procédure d'un délai de cinq mois, les pièces constitutives de ce dossier ne sont pas communicables ni consultables par le public.

Cependant, soucieux d'agir en toute transparence, nous avons répondu favorablement aux sollicitations de rencontre avec votre fille Nadine, pour évoquer en amont ce dossier.

Ainsi, cette démarche collaborative s'est concrétisée par trois échanges en mairie les 25 janvier, 16 février et 19 avril derniers, dont un s'est déroulé en présence de la société Rampa, opérateur sur ce projet, et son architecte.



A l'issue de cette série d'entretiens, à la demande de votre fille formulée par message le 23 mars dernier et, en accord avec l'opérateur, le projet a été amendé dans l'esprit des souhaits exprimés, à savoir :


- Abaissement d'un niveau soit R+2 du bâtiment proche de la limite séparative de votre propriété,
- Réalisation d'un pan coupé sur toiture du même bâtiment,
- Recul de la construction de 3m par rapport à la distance initiale, soit à 13m de votre limite de propriété.

Respectueux des engagements pris, de la qualité et du cadre de vie des proches riverains, nous vous informons que ces modifications structurelles du projet ont fait l'objet de pièces complémentaires déposées récemment auprès des services instructeurs.

Enfin, s'agissant de la dépréciation de la valeur immobilière de votre bien, nous vous invitons à une analyse objective de cette évolution financière, constat induit par l'attractivité et le dynamisme de notre commune en termes de développement.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour les membres du Conseil Municipal,
Le Maire,


Alain GINIES

